

MARCHE N°22FCS14
NETTOYAGE DES SANITAIRES PUBLICS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation menée sous forme de marché à procédure adaptée, pour des prestations de nettoyage des sanitaires publics de la Ville de Crépy-en-Valois,

DECIDE

Article 1 :

Un marché de fournitures courantes et services est conclu avec la société NSI 1, 552 rue des Bouleaux, Zone Pole économique, 59860 BRUAY SUR L'ESCAUT, représentée par Monsieur Corentin CHAIGNE, Chargé d'études.

Article 2 :

Le marché est conclu pour une partie :

- forfaitaire, correspondant à l'entretien quotidien de 8 sites de la Ville : montant journalier de 78,03 €/HT (soit un total annuel estimatif de 28.480,95 €/HT),
- à bons de commande (selon prix unitaires), pour des prestations ponctuelles, à hauteur de 2.000 €/HT maximum par an.

Ces prix sont révisables annuellement.

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée de 1 an, reconductible quatre fois de manière tacite (soit une durée maximale du marché de cinq ans).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 22 février 2023.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site
Internet de la Commune :

27 FEV. 2023



Accusé de réception en préfecture
060-216004750-20230222-DEC2023-19-DE
Date de télétransmission : 27/02/2023
Date de réception préfecture : 27/02/2023